



U.C.S.A.cgt

Rendez vous au Sénat Autour du financement de France télévisions

Les commissions Culture et Finances du Sénat représentées par MM. Jean-Pierre Leleux (sénateur), André Gattolin (sénateur) et Jean-Pascal Picy (administrateur principal de la commission culture) ont auditionné les syndicats de France télévisions (CGT, Fo et Snj) pendant près de deux heures le mercredi 24 juin. A l'ordre du jour, **le financement de France télévisions** et un échange sur **la gouvernance** et le rôle des autorités de tutelle.

La commission de la culture, de l'éducation et de la communication et la commission des finances ont créé conjointement une mission de contrôle budgétaire sur le financement de l'audiovisuel public (CAP, publicité, droits attachés à la production). Cette mission, dotée de pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, examine également les structures de dépenses des sociétés de l'audiovisuel public, leur gouvernance et le rôle de leurs autorités de tutelle.

MM. Leleux et Gattolin, rapporteurs de la mission de contrôle, souhaiteraient pouvoir vous auditionner ensemble sur ces questions,

mercredi 24 juin 2015
de 14 h 30 à 16 h 30
en salle A 241
au Sénat - 15, rue de Vaugirard - 75006.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer que cette date vous agréée.

La CGT a d'abord exposé son point de vue sur **le modèle économique** de France télévisions, gravement mis à mal par la réforme Sarkozy de 2008 puis par le plan d'économies drastiques voulu par Hollande en 2012, qui ont plongé France télévisions dans **un sous-financement structurel et un déficit dont elle ne parvient pas à s'extraire**. Il est impératif de repenser de fond en comble le financement de l'audiovisuel public. La CGT a répété son choix pour un **panachage dynamique de ressources** comme cela existe dans une majorité des pays européens.

Elargissement de l'assiette de la redevance

La première urgence est de réformer la redevance pour tenir compte de **l'évolution des usages** qui a vu pour la première fois l'achat des téléviseurs décliner au profit des autres modes de réception de la télévision (tablettes, Smartphones, etc).

Continuer à asseoir la redevance sur la seule détention d'un poste de télévision est donc extrêmement périlleux car un nombre de plus en plus important de jeunes foyers fiscaux — qui ne possèdent pas de télé —

« sortent de l'impôt » sans même recourir à la fraude.

La CGT est satisfaite du résultat de "**la votation** (*)" qui a eu lieu en Suisse le 14 juin dernier et qui a validé le principe de **la généralisation de la redevance** à l'ensemble des foyers, à l'instar de ce qui a été fait en Allemagne.

(*) Referendum populaire

Pour la CGT cet élargissement de l'assiette de la redevance est un exemple intéressant qui doit permettre, en supprimant la fraude et en simplifiant la collecte, de baisser le montant de la redevance tout en augmentant son rendement.

Ainsi en Allemagne, la transformation de la redevance portant sur les objets connec-

tables a rapporté 1 Milliard d'€uros supplémentaires!

Les sénateurs reconnaissent la nécessité de réformer la redevance mais évoquent la problématique des exonérations que l'Etat devra compenser. Ils ne se prononcent pas non plus sur le calendrier de cette impérieuse réforme.

Retour de la publicité après 20H

Pour la CGT le second levier de financement doit rester **la publicité qui devrait être rétablie après 20H** sous certaines conditions, comme le recommande le **rapport Schwartz**.

Dans ses projections la régie publicitaire FTP estime que l'ouverture de 2 écrans de 4 minutes (8 minutes en tout) entre 20 et 21H du lundi au dimanche sur France 2 et France 3 pourrait rapporter **100 M€ par an**.

De plus ce retour de la publicité après 20H autour de certains programmes (variétés, jeux, divertissement, sports, événements) pourrait aider FTP à reprendre la seconde place qu'elle a perdue au profit des régies de M6 et de Canal Plus.

Le fait de ne pas disposer d'écrans après 20H a gravement pénalisé FTP en raison de la politique commerciale agressive du privé disposant d'un **avantage concurrentiel** en prime time lui permettant de baisser les prix en journée. C'est ce qui explique en grande partie la **décroissance de cette ressource** depuis.

Il faut souligner aussi que la suppression de la publicité sur France 2 et France 3 ne permet plus d'atteindre certaines cibles commerciales qui ne sont pas couvertes par les autres chaînes, comme l'analyse position de l'UDA, Union des annonceurs, qui demande, elle aussi, le retour de la publicité sur les chaînes publiques).

Enfin la CGT propose une **approche originale du message publicitaire** qui pourrait faire l'objet d'une sorte de "**labellisation responsable**" dès lors qu'elle est diffusée sur les chaînes publiques. Sur les enjeux sociétaux, environnementaux, de santé publique, pourquoi ne pas imaginer un exigence supplémentaire qui distinguerait de facto le message publicitaire de service public de celui des chaînes privées ?

Sous ces conditions, on pourrait envisager de **supprimer la publicité autour des programmes pour l'enfance en journée**, particulièrement agressives lors des fêtes de fin d'année.

Détention des droits des programmes

Le troisième levier de ce panachage des ressources concerne la **détention des droits** et le **recours prioritaire aux moyens de fabrication internes**.

Sur ce point l'échange avec les sénateurs a été **particulièrement intéressant**. Manifestement ces derniers ont peu apprécié de voir que **l'amendement Plancade** voté en octobre 2013, qui prévoyait d'accorder aux chaînes des parts de co-production, a été neutralisé dans le décret d'application du

27 avril 2015, sous l'influence des producteurs privés, furieux de subir cette modification des décrets Tasca.

Certes les décrets autorisent la coproduction par France télévisions mais dans des conditions tellement drastiques que **le statu quo a toutes les chances de s'imposer**: Conséquences prévisibles, peu de recettes supplémentaires, un émiettement de la distribution et pas de capacité à constituer des catalogues.

Ce dossier de la détention des droits est indissociable de la question des **seuils de production dépendante** auxquels sont soumis les diffuseurs.

Suite au Rapport Plancade, la CGT revendique une **extension des droits à production dépendante** allant au moins jusque 30%, bien au-delà des 5% aujourd'hui autorisés et même pas atteints, faute de volonté politique.

Pour mémoire, le système des décrets Tasca qui interdit aux diffuseurs/financeurs de détenir des droits patrimoniaux, n'existe pas en Grande Bretagne où **la BBC tire 25% de ses ressources de l'exploitation des droits qu'elle détient.**

En raison de ce système, FTD (France télévisions Distribution) filiale commerciale de FTV, peine à atteindre son équilibre (un

comble pour une filiale commerciale !) pour la raison essentielle que FTV ne détient pas les droits des programmes qu'elle achète et diffuse.

Pour dynamiser ces ressources additionnelles, développer les recettes de diversification et coordonner l'action du groupe, **la CGT soutient la création d'un grand domaine commercial associant FTP, FTD et MFP.**

Voilà un levier de développement pour sortir France télévisions de son sous-financement structurel.

Pour les sénateurs, **la loi sur la création** qui sera débattue devrait permettre de revenir sur ce sujet mais ils n'excluent pas de revenir à la charge à l'occasion des débats sur la **loi de finances 2016.**

Quelle gouvernance pour France télévisions ?

Questionnée sur la gouvernance et le mode de désignation des PDG de l'audiovisuel public, après **la polémique** qui a suivi la désignation de Delphine Ernotte, la CGT n'a pu que déplorer l'opacité de la procédure. Elle a aussi tenu à se distinguer des **initiatives hasardeuses** de ceux qui se sont enlisés dans des recours juridiques sans lendemain. Veut-on destituer Mme Ernotte ? Nommer un PDG provisoire ? Prolonger transitoirement le mandat de M. Pflimlin ? Faire un nouvel appel à candidature ? Bref, rejouer la partie de la désignation du PDG ?

Le sénateur Jean-Pierre Leleux est revenu à l'idée qu'il a déjà exposée d'une **désignation du PDG par le Conseil d'Administration de France télévisions...** Mais il reconnaît dans le même temps qu'il faudrait alors revoir sa composition et son fonctionnement. Et comment dans ce cas se prémunir du soupçon d'inféodation politique ?

Pour la CGT, au-delà du mode de désignation, le problème de fond est celui des **objectifs et des moyens** qui seront donnés pour les atteindre.

La tentative de fragilisation de Mme Ernotte, avant même qu'elle n'ait mis les pieds à France télévisions, n'est pas la meilleure des choses, ni pour elle, ni pour le groupe public et ses salariés. Cela rappelle le **"péché originel"** de la nomination par Nicolas Sarkozy qui avait aussi pesé sur le mandat de M. Pflimlin.

Au-delà, on ne peut que déplorer **les attermoissements et l'absence de vision claire** des autorités de tutelle par rapport à France télévisions. Entre Matignon, Bercy, la rue de Valois, la DGMIC^(*), le CSA, l'APE^(**), et la multiplicité des interlocuteurs, les sénateurs s'interrogent : **comment mettre fin aux incertitudes budgétaires** et obtenir enfin que le financement de FTV soit garanti ?

L'Etat actionnaire doit respecter les engagements du COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens), à très court terme, en loi de finances initiale mais aussi en exécution durant l'année, afin d'éviter cette **gestion erratique et déstabilisante** à base de

(*) La Direction générale des médias et des industries culturelles

(**) L'Agence des participations de l'État

gels, surgels, rabotages et autres annulations qui ont caractérisé l'exécution budgétaire

de ces derniers exercices.

Sujets divers

Chaîne d'info en continu

Pour les sénateurs la question de la chaîne d'info en continu du service public est posée. On ne peut que constater **l'absence de coordination** dans l'action du gouvernement en matière d'information de service public comme en matière de développement numérique.

Pour la CGT le périmètre de France télévisions, **un des plus petits bouquets de chaînes de service public en Europe**, pourrait utilement être élargi. Chaîne info, chaîne enfance, chaîne sport, chaîne du patrimoine, chaînes régionales et ultra marines...

Les sénateurs semblent favorables à des **rapprochements et des synergies** pour la future chaîne Info avec les autres opérateurs publics que sont Radio France ou FMM.

L'échec du PDV

Les syndicats ont souligné l'échec de ce plan de départs volontaires. Frustration, sentiment d'injustice, soupçon de **PDV à deux vitesses** avec d'un côté des cadres dirigeants généreusement aidés pour partir à la retraite à taux plein, de l'autre des salariés de niveau 1 qui ne sont toujours pas repositionnés ou de très nombreux salariés de niveau 2 qui ont fait acte de candidature au départ et ignorent toujours **de quoi demain sera fait**.

La CGT a déploré **l'absence de GPEC**^(*) qui n'aura pas permis d'anticiper sur les besoins futurs. La force de la BBC, c'est non seulement un financement pérenne mais aussi une vision d'entreprise à long terme.

Cela semble être une des priorités de Mme Ernotte: on verra lors des **Assises de l'entreprise** qu'elle annonce pour définir son projet stratégique, la place qu'elle entend concrètement lui consacrer.

^(*) Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Pour la CGT, la diversification des ressources et leur amélioration sont les conditions impératives pour le développement de France télévisions et l'accomplissement de ses missions (programmes, info, numérique, régions, Outre-Mer). Et ce n'est qu'ainsi que l'on pourra garantir son indépendance.

Paris, le 30 juin 2015